



Préavis n° 40/2025 de la Municipalité au Conseil Général du 9 décembre 2025

OBJET : Budget pour l'année 2026

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Le budget de fonctionnement 2026 comprend des charges totales pour CHF 1'691'808.90 et un montant total des revenus de CHF 1'682'051.00 ; il en résulte un excédent de charges de **CHF 9'757.90**.

En ajoutant des charges calculées pour CHF 106'420.00 (amortissements et virements aux fonds de réserve) et en déduisant des produits calculés pour CHF 86'535.00 (prélèvements dans les réserves), la marge d'autofinancement s'élève à **CHF 10'127.10**, en net recul par rapport aux dernières années.

Cette très faible marge ne permettra pas à la commune de financer les futurs gros investissements pour la distribution de l'eau et diverses rénovations sans recourir à des emprunts, à moins que les rentrées fiscales augmentent.

Les recettes fiscales sur les personnes physiques PP, principale source de rentrées fiscales, sont en baisse en 2024, tout comme en 2023. Elles ont été évaluées avec prudence pour 2026, soit CHF 500'000.00 pour les personnes physiques. Malgré cette baisse, les impôts conjoncturels tels que les droits de mutations, de successions ou de gains immobiliers permettront peut-être de compenser cette diminution.

Les éléments importants à ressortir pour ce budget 2026 sont, dans les charges :

- Poste 110.318.5 Honoraires et expertises – Augmentation due à l'investigation de l'ancienne décharge « Crétaux » et l'aide du bureau Mosini et Caviezel pour la révision urgente du règlement communal sur l'épuration.
- Poste 190.315 Informatique – Augmentation principalement due au changement de plan comptable MCH2 pour la comptabilité.
- Poste 430.314.2 Entretien routiers – Réfection du chemin des Condémines et pose de chicanes à l'entrée du village depuis La Praz.

-322 Intérêts des dettes pour les diverses infrastructures du patrimoine administratif encore à amortir – Etude de la SV, Plan d'aménagement communal, déchetterie, collecteurs EC/EU posés en 2017, station de pompage pour l'eau potable et le chauffage à distance.

Les éléments importants à ressortir pour les produits sont :

- Poste 210.400.1 Diminution des rentrées fiscales pour les PP Personnes physiques estimées en diminution de CHF 40'000.00 par rapport au budget 2025.

Concernant les factures pour la péréquation intercommunale, la police et la cohésion sociale, les acomptes pour 2026 sont calculés par rapport aux comptes 2024. Au final, la commune devra dépenser **CHF 63'096.00**. Le décompte provisoire se présente comme suit :

- Postes 220.352.0 – 220.451.0 – 220.452 – Une somme de CHF 275'483.00 devrait nous être versée.
- Poste 610.351.0 – Police - Une somme de CHF 44'377.00 devra être payée par la commune.
- Poste 720.351.5 – Facture sociale – Une somme de CHF 294'202.00 devra être payée.

Par rapport à l'ancien système de répartition intercommunale, la participation de la commune est en diminution. En 2021 la commune a dépensé CHF 143'448.00, en 2022 CHF 80'859.00, en 2023 CHF 109'498.00 et en 2024 CHF 115'026.00.

D'autres charges sont indépendantes de la volonté communale et découlent de structures intercommunales. Les principales sont les dépenses pour les écoles CHF 167'092.00 et celles pour l'accueil de jour géré par l'AJERCO, CHF 116'000.00. Il s'agit d'acomptes calculés et ces dernières années, une part importante a été ristournée par l'AJERCO au bouclage des comptes. En 2023, la commune a reçu CHF 26'110.00 pour CHF 75'278.00 d'acomptes versés et en 2024 CHF 32'278.15 pour CHF 78'220.00 d'acomptes versés.

Un autre élément d'actualité est le changement de plan comptable de MCH1 à MCH2 qui va obliger la commune à dissoudre les fonds de réserve sans base légale. Ceci signifie que les fonds de réserve 9282.0 « Général » et 9282.1 « Pour futurs travaux » ne pourront plus figurer au bilan tels quels, ils devront être précisément affectés via un règlement, comme pour les déchets, l'épuration ou l'eau potable. Dans le budget 2026, le fonds de réserve 9282.0 « Général » sera utilisé pour amortir complètement l'investissement du Plan d'aménagement communal au bilan, compte 9141.421. Le fonds de réserve « Travaux futurs » 9282.1 sera utilisé pour amortir l'investissement de l'étude « Energie » de la salle villageoise 9143.351 au bilan. Une partie de ce fonds de réserves « Travaux futurs » sera aussi utilisée pour les dépenses liées à la route, poste 430.480. Ces opérations sont encore possibles en 2026, mais dès l'année 2027 avec les nouvelles règles du plan comptable MCH2, ces écritures ne seront plus admissibles.

Pour les autres explications, des commentaires figurent en italique sous certains postes du budget.

Proposition de la Municipalité

La Municipalité vous propose d'accepter le budget 2026 tel que présenté, avec un excédent de charges de **CHF 9'757.90**, en soulignant que tout sera mis en œuvre pour éviter des dépenses supplémentaires.

CONCLUSIONS

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité propose au Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MOIRY,

- **Vu** le préavis n° 40/2025 concernant le budget 2026 ;
- **Ouï** le rapport de la Commission des finances/gestion ;
- **Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

D'adopter le budget 2026 de la Commune de Moiry tel que présenté, avec un excédent de charges de **CHF 9'757.90**.

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITÉ DANS SA SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2025

Le syndic :



G. Dolivo



La secrétaire :



V. Siggen